

Affaires juridiques
CLR/n°15-207

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 20 avril 2015

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie ; M. Laurent Brunereau ; M. Jérôme Casas ; M. Didier Cheramy ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Jean-Marc Houpert ; Mme Isabelle Laffez ; M. Yves Lauvergeat ; M. Matthieu Michy ; Mme Nathalie Moreau ; Mme Claude Ophèle ; M. Victor Perot-Guillaume ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

A donné procuration

Mme Sarah Lefevre à M. Victor Perot-Guillaume ;

Excusé

M. Patrick Riehl.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente chargée de la formation initiale et continue ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap, de l'égalité et de la diversité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; Mme Martine Pelletier, vice-présidente déléguée à la culture ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Chasseguet, directeur du Cabinet ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Philippe Vendrix, directeur du Centre d'études supérieures de la Renaissance ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Emmanuel Néron, directeur de l'EPU ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 9 mars 2015

Mme Demonet indique qu'elle s'est abstenue lors du vote sur le CPER. Celui-ci n'a donc pas été approuvé à l'unanimité.

M. le Président indique que le compte rendu sera modifié sur ce point.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu tel que modifié en séance (cf. P. J.).

*

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Actualité de la politique culturelle

Avant de donner la parole à Mme Pelletier, vice-présidente déléguée à la culture, M. le Président rappelle, que notre établissement a, de longue date, développé une politique culturelle ambitieuse. La culture est un élément fort de notre identité et contribue à l'attractivité de notre université.

Mme Pelletier souligne que la politique culturelle se fixe un double objectif :

- permettre aux étudiants d'être des acteurs de projets culturels :
 - o résidences d'artistes ;
 - o théâtre universitaire ;
 - o pratiques encadrées ;
 - o soutien aux actions pédagogiques ;
 - o soutien aux projets étudiants ;
- inviter les étudiants à être spectateurs de propositions culturelles :
 - o spectacles salles Thélème ;
 - o Passeport culturel étudiant (PCE) utilisable dans 64 structures ;
 - o propositions en partenariat.

En 2014, 7,5 % des étudiants inscrits ont suivi une pratique artistique encadrée et évaluée. Ce sont plus de 5 600 étudiants qui ont acquis le PCE et les manifestations proposées par l'établissement ont accueilli plus de 6 000 spectateurs. Il faut noter qu'un nouveau PCE a été adopté en 2014-2015 : il a pris la forme d'un sticker sur la carte d'étudiant et l'accès à un site dédié.

Après la résidence de Raphaël Cottin autour de la danse en 2013-2014, Stéphane Bouquet a été accueilli en résidence pour l'année universitaire 2014-2015. Il s'agit d'un atelier d'écriture qui permet aux participants de rédiger un texte personnel, où se mélangent l'écriture de soi et l'écriture de la ville. Au cours de l'année universitaire 2015-2016, l'Université accueillera en résidence David Christoffel, auteur et compositeur d'opéras parlés.

En 2014-2015, le Théâtre universitaire de Tours accueille Didier Giraudon sur le thème de « la Performance Vidéo » et Pauline Bourse pour « Sainte Jeanne des Abattoirs ».

A l'occasion du centenaire de la Première guerre mondiale, les Mercredis de Thélème avaient choisi pour thème en 2014, « 1914 en perspectives ». Le thème retenu pour 2015 est « Tout est relatif ».

Pour 2015-2016, le Service culturel nourrit de nombreuses ambitions :

- poursuivre ses collaborations en participant aux manifestations comme la Fête de la science, la nuit des chercheurs ;
- renforcer la collaboration avec le SCD (Printemps des poètes, rencontres, 1% artistique), avec l'Université du temps Libre, avec le SUMPPS et avec le SUAPS ;
- reconduire les actions en direction des personnels (soirée des personnels, spectacles pour les petits, visites gratuites des musées...) ;
- développer le travail de valorisation de la culture scientifique, en tentant de mieux associer des publics spécifiques, par exemple les étudiants internationaux.

En conclusion, Mme Pelletier insiste sur l'importance de la communication pour mieux faire connaître l'activité du Service culturel.

M. Fabbri souligne qu'il y a, dans notre établissement, un manque de visibilité de la culture scientifique et technique.

POLITIQUE GENERALE

Affaires financières

1 – Synthèse des travaux de la commission des moyens.

M. Roncin présente une synthèse des travaux de la commission des moyens.

Il rappelle d'abord que le budget d'une université est composé de deux sections :

- la section 1 qui correspond au fonctionnement ;
- la section 2 qui correspond à l'investissement.

L'équilibre de la section de fonctionnement s'apprécie au regard de la totalité des recettes et de la totalité des dépenses, dont les amortissements. La capacité d'autofinancement (CAF), c'est-à-dire notre capacité à investir, est égale aux recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement, hors amortissement.

Dès lors trois situations sont possibles :

- la CAF est inférieure aux amortissements : c'est une situation dans laquelle les recettes ne couvrent plus les dépenses, ce qui va entraîner à terme un appauvrissement de l'établissement ;
- la CAF est égale aux amortissements : l'établissement a juste la possibilité de renouveler la valeur de son patrimoine, sans possibilité de financer de nouveaux investissements, sauf à puiser dans le fonds de roulement ;
- la CAF est supérieure aux amortissements : on peut alors envisager d'investir sur l'année en cours ou on peut mettre son excédent de CAF en réserve pour des investissements futurs.

Pour notre Université, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 198 M € et les dépenses, sans les amortissements, à 195 M €, soit une CAF de 3 M €. Mais les amortissements sont de 4 M €. Nous sommes donc dans la situation n°1 où la CAF est inférieure aux amortissements.

Pour faire face à cette situation, il faut tenter d'accroître nos recettes, mais nous ne disposons pas de nombreux leviers pour y parvenir. En effet, la dotation de l'Etat ne devrait pas augmenter dans les années à venir, la taxe d'apprentissage est plutôt à la baisse compte tenu du contexte économique, et la formation continue devrait dégager peu de ressources nouvelles. Enfin, les moyens apportés par les prestations de recherche, la valorisation du patrimoine, ou la Fondation Rabelais risquent de ne pas couvrir l'augmentation naturelle des dépenses générée, entre autres, par l'inflation, la hausse des prix des fluides, le glissement vieillesse technicité du personnel.

Compte tenu de ces éléments, la commission des moyens alerte le conseil d'administration sur la nécessité de fixer, dans le cadre de la préparation du budget 2016, des grandes orientations qui tiennent compte de cette situation. Il s'agit donc de s'interroger sur notre politique de recherche, de formation et de vie de l'étudiant en prenant en compte cette situation financière tendue.

M. le Président souligne que le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est pas encore connu en raison des difficultés budgétaires de l'Etat. Celui-ci a été conduit à prélever les sommes recherchées sur les réserves de certains établissements. Il ne faut donc pas s'attendre à une augmentation réelle de la DGF, d'autant plus que la réserve de précaution, qui était pour nous de 420 000 €, va être doublée. Or, le moment est arrivé où il n'est plus possible de diminuer les crédits de fonctionnement. Il faut donc contrôler la masse salariale dont on sait qu'elle doit être contenue en-deçà de 83 % des dépenses, faute de quoi l'établissement se trouve structurellement en difficulté. Après avoir dépassé ce seuil en 2013, nous sommes revenus au-dessous, mais il est évident que cette limitation n'est pas sans incidences sur notre activité. Pourtant, c'est une nécessité si nous voulons augmenter nos investissements qui sont aujourd'hui insuffisants. C'est notamment pourquoi l'Université doit se poser la question de contracter un emprunt pour entretenir son patrimoine immobilier, en particulier le site Tanneurs. Car, il est inutile d'arguer que c'est une compétence de l'Etat, puisque nous savons tous que l'Etat n'a jamais assuré correctement cette charge et que sa situation financière ne nous laisse aucun espoir d'amélioration pour l'avenir.

M. Desmet demande si une évaluation du fonctionnement des services est envisagée.

M. le Président indique que, dans une université voisine, un audit avait été demandé par le président, voici quelques années, et que, finalement, peu des préconisations ont été retenues, tant elles ont été jugées inadaptées aux réalités de l'établissement.

M. Lauvergeat souligne que le système ne fonctionne plus et la Nation va devoir s'interroger sur ce qu'elle veut pour son enseignement supérieur. En attendant, il suggère que le fond de roulement de l'établissement soit employé au financement d'études susceptibles de générer des économies de fonctionnement.

Sans mettre en cause la réalité des difficultés, Mme Alazard considère que ce discours catastrophiste vise à préparer les esprits à un budget d'austérité ou de rigueur, voire de misère.

M. le Président assume pleinement son discours. Il souligne que la situation est inédite, parce qu'on ne peut plus comprimer le fonctionnement. Nous sommes donc confrontés à des choix drastiques qui vont engager l'avenir de l'Université.

En réponse à Mme Ophèle, M. le Président indique qu'un contrat d'objectif et de moyens sera présenté à la prochaine séance.

Mme Laffez s'interroge sur les perspectives d'évolution que peut induire la création de la COMUE.

M. le Président considère qu'il ne faut pas compter sur la COMUE pour résoudre nos problèmes, même si elle est ponctuellement capable de générer des économies sur de grosses opérations communes à l'ensemble de ses établissements. Il faudra utiliser les 65 emplois qui vont être accordés à la COMUE dans les prochaines années pour des missions d'intérêt commun : relations internationales, projets européen, enseignement numérique...

2 – Compte rendu de la commission des moyens

M. Roncin présente le compte rendu (cf. P. J.).

La commission a débattu des gratifications de stage. La loi n'impose d'offrir une gratification que pour les stages dont la durée est supérieure ou égale à 2 mois. La commission des moyens propose que les stages d'une durée inférieure à 2 mois, mais supérieure à 1 mois puissent, de façon exceptionnelle, faire l'objet d'une gratification. Le montant, de 200 € par mois, sera calculé au *pro rata temporis* et versé en une fois. Cette faculté est laissée à l'ordonnateur habilité, sur proposition du directeur de laboratoire ou d'unité.

La commission a proposé, pour alléger le circuit de validation, de déléguer au président de l'université l'approbation des tarifs de toute nature, hormis ceux portant sur des enseignements.

Enfin, la commission a précisé quelques tarifs de formation continue.

Le conseil approuve à l'unanimité les mesures ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 – Adhésion au groupement d'achat « Centr'Achats »

M. Gabette présente le projet d'adhésion au groupement d'achat « Centr'achats » (cf. P. J.). Ce groupement est une association loi de 1901 créée par la région Centre-Val de Loire. Il s'agit de réunir des organismes publics pour optimiser leurs achats dans des domaines aussi variés que l'énergie, les fournitures de bureau, des prestations de ménage, etc...

M. le Président propose que notre établissement adhère à ce groupement d'achat, sachant que cette adhésion ne nous contraint pas à utiliser les marchés du groupement, ce n'est qu'une simple possibilité. Le coût de l'adhésion pour un an est de 500 €.

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion au groupement d'achat « Centr'achats ».

2 - Election des directrice et directeurs adjoints du Centre universitaire d'étude du français et des francophonies plurielles.

Le conseil élit à l'unanimité l'équipe de direction du Centre : Mme Emmanuelle Huver, maître de conférences de sciences du langage, en tant que directrice, avec pour directeurs-adjoints MM. Alain Koenig, directeur du CUEFEE et Valentin Feussi, maître de conférences de sciences du langage.

Etudes, Vie de l'étudiant et Culture

Compte rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 mars 2015.

Mmes Imbault et Delaunay présentent le compte rendu (cf. P.J.).

La CFVU a été informée sur :

- la nouvelle loi « Silence vaut accord » ;
- la mise en place d'un formulaire unique de demande de subvention pour les associations étudiantes.

La CFVU a entendu :

- un bilan de l'UEO d'engagement étudiant « Zup de Co » ;
- un bilan des Cordées de la réussite ;
- un bilan des exonérations 2014-2015.

La CFVU a approuvé :

- le calendrier universitaire 2015-2016 ;
- les dispositions du module d'orientation, bilan, insertion en mobilité (MOBIL) ;
- des modifications et des créations de diplômes ;
- des conventions de relations internationales avec :
 - o Ruhr-Universität Bochum (Allemagne) ;
 - o l'Université de Coventry (Royaume-Uni) ;
 - o l'Université du Québec à Chicoutimi (Canada) ;
- le compte rendu de la commission FSDIE du 26 février 2015.

M. Buron regrette le refus de la CFVU de modifier le calendrier de rentrée universitaire pour les départements de l'UFR arts et sciences humaines les plus affectés par la fermeture pour travaux de la bibliothèque des Tanneurs.

M. le Président indique que, pour l'instant, le calendrier de ces travaux est tenu à 4 jours près. La gêne ne devrait donc pas être trop importante.

Mme Alazard considère qu'un décalage de 3 semaines n'aurait rien eu d'abusif. Elle s'étonne qu'on puisse envisager de faire la rentrée des L1 sans disposer d'une bibliothèque. Le refus de dérogation opposé par la CFVU à la demande de l'UFR va rendre cette rentrée extrêmement difficile. Certes, les travaux sont vivement souhaités, mais ils n'en représentent pas moins un lourd handicap pour les enseignants comme pour les étudiants.

M. le Président admet qu'il y a des inconvénients, mais le calendrier retenu est celui qui les minimise.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CFVU du 27 mars 2015.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

Compte rendu de la commission de la recherche du 27 janvier 2015

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) de la commission recherche (CR).

La CR a été informée sur :

- le contrat de plan Etat-Région ;
- l'appel à projets d'initiative académique.

La CR a approuvé :

- les demandes d'accueil de chercheurs étrangers auprès du Studium ;
- la mise en place d'une thèse sur travaux ;
- le recours à l'instance nationale pour l'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la CR du 25 janvier 2015.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 17 h.

A Tours, le 22 avril 2015

Le Président,

Loïc VAILLANT

P. J. : 5.